

Steinfort, le 12 mars 2019

Avis au public

En matière
d'Aménagement Communal
et de Développement
Urbain

Il est porté à la connaissance du public que la proposition de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier « In der Laach », portant sur des fonds sis à Hagen, introduit par l'architecte Monsieur Marc Speicher au nom et pour compte de la société Immo-Home-Plans S.A.,

est déposé pendant 30 jours à la maison communale où le public peut en prendre connaissance, ce à partir du 12 mars 2019.

La proposition de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier est également publiée pendant la même durée au site internet de la commune de Steinfort (www.steinfort.lu).

Dans le délai de trente jours visé à l'alinéa qui précède, c'est-à-dire jusqu'au 11 avril 2019 inclus, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, sous peine de forclusion, par les personnes intéressées.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Guy Pettinger
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz
Secrétaire communal